



CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMM'ACTEURS ADHERENTS

CYCLE 2020-2021

Contrat légumes/fruits et jus de pommes

IDENTIFICATION DES PARTIES

Le présent contrat est passé entre

Le producteur : Maraîchage les grands prés - rue de Vincelles - 77470 BOUTIGNY Tel : 01 60 25 63 73

Courriel : opoix.aurelia@neuf.fr Site internet : <http://maraichagegrandspres.fr>

[FACEBOOK "Amap des grands pres" https://www.facebook.com/Les-AMAP-des-Grands-Prés](https://www.facebook.com/Les-AMAP-des-Grands-Prés)

et l'adhérent

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Co adhérent * : _____

ENGAGEMENT DES PARTIES

Engagement de l'adhérent

Comme le stipule la charte des AMAP d'Ile de France, adhérer à une AMAP est un engagement fondé sur une conception de partage et visant à créer de nouvelles solidarités. Elle vous engage à un soutien social et économique de nos producteurs et à une participation active à la vie et à l'organisation de l'association.

En signant ce contrat, vous vous engagez à

- Prendre connaissance et respecter la charte des AMAP
- Participer à au moins 2 livraisons (inscription sur le site) : mise en place du matériel, pesée, démontage et nettoyage de la salle.
- Participer à au moins 2 journées pédagogiques sur le terrain (Nouveaux ! inscription sur le site)

Cette année, les journées pédagogiques auront lieu **un samedi matin sur deux du 25 avril au 4 juillet** (légumes) et les **29 août et 5 septembre** (pomme de terre), **3 et 10 octobre** (courges)

Le pique-nique annuel aura lieu le **7 juin 2020**.

Engagement du producteur

Le producteur s'engage à livrer des légumes, fruits et jus de fruit produits dans le respect des normes de l'agriculture biologique.

Il s'engage à donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et à accueillir les adhérents sur le terrain.

Il s'engage à une fixation transparente des prix.

CALENDRIER LIVRAISONS

Semaine A : 17/04/20, 01/05/20, 15/05/20, 29/05/20, 12/06/20, 26/06/20, 10/07/20, 24/07/20, 07/08/20, 21/08/20, 04/09/20, 18/09/20, 02/10/20, 16/10/20, 30/10/20, 13/11/20, 27/11/20, 11/12/20, 08/01/21, 22/01/21, 05/02/21, 19/02/21

Semaine B : 24/04/20, 08/05/20, 22/05/20, 05/06/20, 19/06/20, 03/07/20, 17/07/20, 31/07/20, 14/08/20, 28/08/20, 11/09/20, 25/09/20, 09/10/20, 23/10/20, 06/11/20, 20/11/20, 04/12/20, 18/12/20, 15/01/21, 29/01/21, 12/02/21, 26/02/21

LIVRAISON DES PANIERS

Les livraisons s'effectuent dans **la salle de quartier de la Grosse pierre, rue des soldats de la Marne à Meaux, tous les vendredis de 18H30 à 19H30** à partir du 17 avril 2020 jusqu'au 26 février 2021 sauf les 2 vendredis de vacances de Noël : 25/12/2020 et 01/01/2021

(*) Le co-adhérent éventuel est une tierce personne avec qui vous partagez le panier.

COMPOSITION ET PRIX DES LIVRAISONS

Légumes et fruits (montant A)	
<input type="checkbox"/> 1 panier légumes à 20 euros / semaine sur 44 semaines	20 x 44 semaines = 880 €
<input type="checkbox"/> 1 panier légumes à 20 euros / quinzaine sur 22 semaines	20 x 22 semaines = 440 €

Jus de pommes (montant B)	
<input type="checkbox"/> __ bouteille(s) / semaine	nombre bouteilles ____ x 3,25 € x 44 semaines = _____
<input type="checkbox"/> __ bouteille(s) / quinzaine	nombre bouteilles ____ x 3,25 € x 22 semaines = _____

TOTAL (MONTANT A + MONTANT B) = _____

REGLEMENT DES CONTRATS

-Attention le règlement des contrats jus est maintenant intégré au règlement des contrats légumes / fruits !

-Vous pouvez régler en 5 fois ou 10 fois.

Prenez le TOTAL MONTANT A + MONTANT B (si vous prenez du jus de pommes) et divisez-le par 5 ou par 10.

-Les chèques sont libellés à l'ordre de Christophe Opoix.

Ils seront débités à partir de février 2019 tous les mois pour un paiement en 10 fois, et tous les deux mois pour un paiement en 5 fois.

Fait à....., le..... en deux exemplaires.

L'adhérent

Le producteur

AMAP Consomm'acteurs 50 rue de Châage 77100 Meaux

Email : consommacteursmeaux@gmail.com

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.